



L'INFORMATEUR SYNDICAL

23 mars 2020

Ce matin, il y a eu une rencontre avec la direction. Nous avons discutés de plusieurs inquiétudes que certains membres ont envers les procédures que la compagnie a misent en place. La semaine dernière nous avons parlé du manque de disponibilité des bouteilles désinfectantes, ce matin nous avons remarqués qu'il y avait plusieurs bouteilles dans la cafétéria et les bâtisses de la granulation, mais à la finition, selon mes dres, il y a des bâtiments qui n'en possédaient pas. Les gestionnaires ont été avertis et ils régleront la situation immédiatement. Nous avons constaté ce midi qu'il y a une problématique a l'heure du diner à la cafétéria et qu'il y a des modifications à faire au fumoir.

Nous avons discutés des isolements volontaires ainsi que les obligations familiales. Lorsqu'un membre exercera son droit, il recevra un avis de cessation d'emploi que la compagnie enverra à l'assurance emploi. Les assurances médicaments et dentaires seront maintenues pour une période de 3 mois. La partie assurable que l'employé paie pourra être remboursé à la compagnie lors du retour à la normal. Notons que ce congé ne peut amener aucune mesure disciplinaire. Nous continuerons à se rencontrer sur une base journalière et nous vous tiendrons informés.

Votre exécutif syndical



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD

350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Tél.: (450) 377-7823 • Fax : (450) 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@can-gd-ots.com

